

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FORETS ET ALPAGES

Préavis municipal n°2/18 relatif à l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois avec un droit distinct et permanent de 25 ans

La Commission des forêts et alpages composée de Mesdames Anne Genevay-Bolay, Nathalie Badertscher de Messieurs Didier Besson, Laurent Renevier, David Jaquet, Frédéric Guenin et Michel Ruffieux, s'est réunie le 14 février 2018.

Monsieur le Syndic Didier Lohri, accompagné de Madame la secrétaire communale Nathalie Angeloz, nous a présenté et commenté ce préavis.
Nous le remercions pour les informations fournies.

Lors de cette séance, nous avons passé en revue et commenté les différents éléments du contrat proposé par la Romande Energie.

La commission s'accorde à dire que ce contrat est une bonne solution. Le groupement forestier (AGEFOR), auquel appartient la commune de Bassins, sera l'unique fournisseur de la matière combustible au prix de 6 cts le kw/h indexé ce qui nous permet de pérenniser le quart de notre capacité annuelle de coupe en bois énergie.

En conclusion,

Au regard des explications fournies par la Municipalité, la Commission des forêts et alpages demande au Conseil Communal de Bassins :

- Vu le préavis municipal n° 02/18 du 8 février 2018,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'approuver le contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois avec mise à disposition d'un droit distinct et permanent DDP de 25 ans aux conditions indiquées par le préavis.

Bassins, le 8 mars 2018



Anne Genevay-Bolay, Présidente



Laurent Renevier



Frédéric Guenin



Nathalie Badertscher, rapporteur

Didier Besson

David Jaquet

Michel Ruffieux